

MiiMOSA

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION À L'APPEL À PROJET MiiMOSA - Carrefour

Article 1 – Organisation

Groupe MiiMOSA - 95, avenue du président Wilson, 93108 Montreuil et Carrefour, situé au Corporate Village, Da Vincilaan, Boite 3, 1930, Zaventem, dont le numéro d'entreprise est le suivant: 0448.826.918 organisent un « APPEL À PROJETS », du 01 juin 2024 au 15 novembre 2024.

Article 2 – Objet

Le présent Appel à Projets vise à soutenir les projets agricoles et alimentaires belges participant au maintien et à l'émergence des filières belges historiques, portés par des personnes physiques ou morales (« Porteurs de Projets »). Ainsi, participer, pourra permettre à des Porteurs de Projets désirant lancer une campagne de financement participatif sur la Plateforme MiiMOSA, de tenter de couvrir pour partie, grâce aux dons reçus de Contributeurs, les besoins de financement de leur projet (« Projet »).

Le présent Règlement vise à fixer les conditions de participation des Porteurs de Projets [...].

Article 3 – Participation

3.1 – Les Participants

La participation à l'Appel à Projets est ouverte à toute personne :

- ayant pour ambition de développer ou créer une activité agricole ou alimentaire en Belgique et s'inscrivant dans une démarche de transition agricole ;
- souhaitant lancer sa campagne de financement participatif sur MiiMOSA avant le 15 novembre 2024 .

3.2 – Les modalités de participation

- Le Porteur de Projet décrit son Projet dans le formulaire de pré-inscription de MiiMOSA disponible sur carrefour.miimosa.com ;
- Un chargé de projets MiiMOSA le rappelle dans les 2 jours ouvrés qui suivent l'inscription, pour l'aider à détailler sa campagne de financement participatif sur le site de MiiMOSA.com ;
- Le Porteur de Projet lance sa campagne de financement participatif sur MiiMOSA.com avant le 15 novembre 2024.

Article 4 – Publicité et promotion des Participants

Du seul fait de l'acceptation du présent règlement, les Porteurs de Projets à qui Carrefour aura accordé son soutien, autorisent Carrefour à utiliser en tant que tel leur nom, prénom, ville de résidence, image, le nom de leur projet et leur marque et les productions audio-visuelles réalisées dans le cadre de leur projet, dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées au présent Appel à Projets, en Belgique, et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que le soutien et les avantages qui en découlent, et cela pour une durée de 1 (un) an à compter de la notification du soutien.

MiiMOSA

Article 5 – Responsabilité

La participation à l'Appel à Projets implique une attitude loyale, dans le respect du présent Règlement ainsi que la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. .

Il est expressément convenu que toute déclaration mensongère d'un Participant ainsi que toute méconnaissance des dispositions du présent règlement, entraînera son exclusion de l'Appel à Projets et que le soutien de Carrefour lui sera immédiatement retiré.

Article 6 – Modifications du règlement

Carrefour se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité l'Appel à Projets si des circonstances résultant de l'intervention d'un tiers ou d'un cas de force majeure l'y oblige sans que leur responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Article 7 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de cet Appel à Projets, MiiMOSA et Carrefour traitent les données des participants conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à leurs politique de vie privée respectives, à savoir :

https://mii-bkt-marketing-prod.s3.eu-central-1.amazonaws.com/site-content/CGU_MiiMOSA_2021_v02.09.2021.pdf#page=13 et www.carrefour.be/fr/privacy.html.

Les deux parties sont conjointement responsables de traitement pour ce site internet. En dehors de ce site internet, les deux parties sont chacune responsables de traitement, à savoir :

- MiiMOSA est responsable de traitement pour l'étude et le suivi des dossiers des porteurs de projets et le suivi des contributeurs
- Carrefour est responsable lorsqu'elle annonce un nouvel appel à projet ou contacte des porteurs de projets pour un événement Carrefour

Les candidats sont informés que leurs données personnelles ne sont traitées que pour l'organisation et la gestion de cet Appel à Projets.

Les données personnelles recueillies via le formulaire d'inscription sont destinées à MiiMOSA et leur transmission est obligatoire pour permettre la participation à l'Appel à Projets et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Carrefour peut également recevoir ces données.

Les données seront conservées uniquement pendant la durée de l'Appel à Projets et pour ses seuls besoins, sauf obligations légales. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

MiiMOSA

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande écrite adressée à bonjour@MiiMOSA.com.

Article 9 – Loi applicable et juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Appel à Projets et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés par le code de procédure civile.